

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024
(*version avec champs, à compléter*)

Nom de la compétition : Coupe de Printemps 2022

Courses 1, 2 et 3 : Parcours à Pauillac

Dates complètes : 13 mars, 27 mars et 9 avril 2022

Lieu : Estuaire de la Gironde

Autorité Organisatrice : Voile et Cercle Nautique de Pauillac

Grade : 5C

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est **Panneau (Comité de Course) au Club House de la V.C.N.P.**

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents **sur le canal VHF 72.**

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent **[gérer tout équipement] [ou] [placer la publicité fournie]** par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement **(A utiliser quand l'AO fournit de l'équipement, par exemple des balises ou des numéros d'étrave)**

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé : **Angle Sud de la digue extérieure du Port de Plaisance de Pauillac**

Ce mât est le mât du Comité de Course à partir de l'heure du 1^{er} signal d'avertissement.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **1 minute** après l'affalé de l'Aperçu.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Date	Heure 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes	Nombre de courses prévues
13 mars 2022	13 h 00	Toutes flottes	Au moins 1
27 mars 2022	13 h 30	Toutes flottes	Au moins 1
9 avril 2022	10 h 00	Toutes flottes	Au moins 1

9 avril 2022 : Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **11 h 30**



- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Flottes	Identification
Flotte 1	Flamme numérique n° 1
Flotte 3	Flamme numérique n° 3
Flotte 5	Flamme numérique n° 5
Toutes flottes réunies	Pavillon national

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est : **Estuaire de la Gironde**

9. LES PARCOURS

12 parcours sont possibles.

L'affichage du numéro du parcours se fera sur la jetée du port, au pied du mât de pavillons, au plus tard avec le 1^{er} signal d'avertissement et annonce à la VHF

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Porte et parcours enchaînés : **A la fin de chaque parcours, les concurrents devront passer dans la porte définie par le mât de pavillons du Comité de Course et la bouée Bd**
- 9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Départ	Marques de parcours	Arrivée
Bd : bouée mouillée devant le port de Pauillac	Bouées de chenal de l'Estuaire et Bd	Bd : bouée mouillée devant le port de Pauillac

12. LE DEPART

Les départs des Courses seront donnés comme suit :

H - 8 min → **Signal d'avertissement avec 1 signal sonore**

H - 4 min → **Signal préparatoire (pavillon « P » ou « noir ») avec 1 signal sonore**

H - 1 min → **Dernière minute (amené du signal préparatoire) avec 1 signal sonore long**

H - 0 min → **Départ (amené du signal d'avertissement) avec 1 signal sonore**

- 12.1 La ligne de départ sera à **Port de Pauillac, entre mât de pavillons à terre et Bd**
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **20 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera devant **Port de Pauillac, entre mât de pavillons à terre et Bd**



- 14.2 ***Dans le cas où la bouée Bd aurait fortement dérapé ou disparu, la ligne d'arrivée sera définie par le mât de pavillons à terre et le Phare de Patiras : les concurrents seront alors informés par l'envoi du pavillon Bleu au-dessus d'un pavillon Blanc.***

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Date	Classes	Heure limite pour finir pour le premier	Temps limite pour finir après le premier de chaque groupe
<i>13 mars 2022</i>	<i>Toutes</i>	<i>16 h 30</i>	<i>1 h</i>
<i>27 mars 2022</i>	<i>Toutes</i>	<i>16 h 30</i>	<i>1 h</i>
<i>9 avril 2022</i>	<i>Toutes</i>	<i>14 h 00</i>	<i>1 h</i>

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

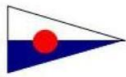
- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **45 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles **au Club House de la V.C.N.P.**
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu **au Club House de la V.C.N.P.** Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **1 course** doit être validée pour valider la compétition.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps avec CVL**.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 Par sécurité, un minimum de **2** membres d'équipage est nécessaire pour concourir.
- 19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible, en s'assurant de la réception.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le **72**.
- 19.4 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.



20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés : **sans objet**

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés [**description identification**].
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le **Port de Pauillac**.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 27.1 [DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

28. PRIX

Des prix seront attribués à l'issue de la Course 3, au Club House, à partir de 15 h 30.

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : **Ulla DELPECH**

Président du jury : **Annie MEYRAN**

**ANNEXE PARCOURS****PARCOURS N° 1**

Longueur du parcours :
3,206 milles

- * Départ entre le mât de pavillons et Bd à laisser à tribord.
- * Laisser successivement à tribord les bouées 44 puis 46.
- * Arrivée entre le mât de pavillons et Bd à laisser à tribord.

PARCOURS N° 2

Longueur du parcours :
3,206 milles

- * Départ entre le mât de pavillons et Bd à laisser à bâbord.
- * Laisser successivement à bâbord les bouées 46 puis 44.
- * Arrivée entre le mât de pavillons et Bd à laisser à bâbord.

PARCOURS N° 3

Longueur du parcours :
4,4 milles

- * Départ entre le mât de pavillons et Bd à laisser à tribord
- * Laisser successivement :
 - la bouée 44 à tribord.
 - la bouée 42 à tribord.
 - la bouée 44 à bâbord.
 - la bouée 46 à tribord.
- * Arrivée entre le mât de pavillons et Bd à laisser à tribord.

PARCOURS N° 4

Longueur du parcours :
4,4 milles

- * Départ entre le mât de pavillons et Bd à laisser à bâbord
- * Laisser successivement :
 - la bouée 46 à bâbord.
 - la bouée 44 à tribord.
 - la bouée 42 à bâbord.
 - la bouée 44 à bâbord.
- * Arrivée entre le mât de pavillons et Bd à laisser à bâbord.

PARCOURS N° 5

Longueur du parcours :
3,023 milles

- * Départ entre le mât de pavillons et Bd à laisser à bâbord.
- * Laisser successivement à bâbord les bouées 45 puis 43.
- * Arrivée entre le mât de pavillons et Bd à laisser à bâbord.

PARCOURS N° 6

Longueur du parcours :
5,978 milles

- * Départ entre le mât de pavillons et Bd à laisser à bâbord.
- * Laisser successivement à bâbord les bouées 47 puis 43.
- * Arrivée entre le mât de pavillons et Bd à laisser à bâbord.

**PARCOURS N° 7**

Longueur du parcours :
3,023 milles

- * Départ entre le mât de pavillons et Bd à laisser à tribord.
 - * Laisser successivement à tribord les bouées 43 puis 45.
 - * Arrivée entre le mât de pavillons et Bd à laisser à tribord.
-

PARCOURS N° 8

Longueur du parcours :
5,978 milles

- * Départ entre le mât de pavillons et Bd à laisser à tribord.
 - * Laisser successivement à tribord les bouées 43 puis 47.
 - * Arrivée entre le mât de pavillons et Bd à laisser à tribord.
-

PARCOURS N° 9

Longueur du parcours :
17,569 milles

- * Départ entre le mât de pavillons et Bd à laisser à tribord.
 - * Contourner la bouée 32 en la laissant à tribord.
 - * Laisser la bouée 36 à bâbord.
 - * Arrivée entre le mât de pavillons et Bd à laisser à bâbord.
-

PARCOURS N° 10

Longueur du parcours :
11,53 milles

- * Départ entre le mât de pavillons et Bd à laisser à tribord.
 - * Contourner la bouée 36 en la laissant à tribord.
 - * Arrivée entre le mât de pavillons et Bd à laisser à bâbord.
-

PARCOURS N° 11

Longueur du parcours :
17,28 milles

- * Départ entre le mât de pavillons et Bd à laisser à bâbord.
 - * Laisser successivement :
 - la bouée 48 à bâbord.
 - la bouée 52 à tribord.
 - la bouée D 6 à tribord.
 - la bouée D 2 à tribord.
 - la bouée 60 à tribord en la contournant.
 - la bouée 52 à tribord.
 - * Arrivée entre le mât de pavillons et Bd à laisser à tribord.
-

PARCOURS N° 12

Longueur du parcours :
7,99 milles

- * Départ entre le mât de pavillons et Bd à laisser à bâbord.
 - * Contourner la bouée 52 en la laissant à bâbord.
 - * Arrivée entre le mât de pavillons et Bd à laisser à tribord.
-



ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes : ***Toute marque de parcours***

Dans un souci de préservation de l'environnement, les IC ne seront pas distribuées sous forme papier.

